

## **Le projet de déchéance nationale est une faute.**

Face à l'ampleur des attentats que la France a subis en 2015 et face à la menace que présente encore le terrorisme international, il appartient à l'Etat d'assurer à la fois la sécurité des citoyens et le respect des droits fondamentaux qui fondent notre Etat de droit.

Dans ces circonstances tragiques, les mesures exceptionnelles indispensables pour donner à la police et à la justice les moyens nécessaires pour combattre efficacement ce danger ne doivent pas se transformer en mesures d'exception contraires à nos valeurs républicaines. Ce serait la victoire des terroristes sur la démocratie.

En ce sens, la réforme de la Constitution est loin d'être une évidente nécessité. Mais le projet de déchéance nationale est plus qu'une erreur, c'est une faute. Comment justifier cette mesure, aussi inefficace que dangereuse, dont la droite extrême rêvait sans avoir jamais osé la mettre en œuvre ? Mesure symbolique, mais que vaut un symbole qui renie la république ?

Alors que le peuple, frappé dans sa chair et dans son cœur par ces tragiques attentats, a réagi avec dignité, courage et solidarité, le pouvoir politique, en proposant ces mesures, apparaît de plus en plus prisonnier de logiques sécuritaires et politiciennes incohérentes, voire contradictoires.

La Ligue des Droits de l'Homme (section de Lisieux – Pays d'Auge) appelle publiquement le Président de la République, les Ministres de la République et les élus de la Nation à renoncer à ce projet qui crée des problèmes au lieu d'apporter des solutions car il rompt le pacte républicain inscrit à l'article premier du préambule de notre Constitution : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

A Lisieux, le 28.12.15

Le Président de la section Lisieux-Pays d'Auge,  
André LUCAS